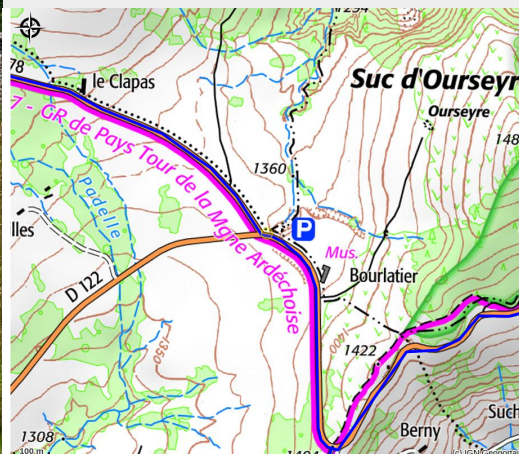


Ferme de Bourlatier

MONTAGNE D'ARDECHE



Crédit photo : (©M.Rissoan-ADT07)



Ferme du XVIIème s. qui témoigne du patrimoine architectural. Pendant la visite en autonomie, découvrez l'histoire de la région, l'architecture en phase avec la géologie du territoire, la vie sociale.

Infos pratiques

Categorie : Sites de visite

Sites : Maisons et musées

Types : Maisons et musées thématiques

Description

Location de VTC - VTT à assistance électrique et de rosolies. C'est une des plus belles granges au toit de lauzes (phonolites) de la Montagne Ardéchoise, mesurant 51x12.40 m hors œuvre. On pénètre dans l'étable par un arcas, situé à l'ouest près de la montée de la grange.

L'arcas est un petit porche couvert par un toit de lauzes.

Il faut voir sa Fenièrre (grange où on abritait le foin) aux 35 tenailhs (arbalétriers de sapin) et aux proportions de cathédrale : elle occupe pratiquement les deux tiers du volume de la construction, tandis que l'habitation proprement dite, à peine le huitième, et encore pris sur l'étable.

Les piliers de l'étable, prismes de basalte monolithes, soutiennent la poutre maîtresse, dite chareyre, sur laquelle reposent les poutres du plancher de la fenièrre. C'est donc un spécimen particulièrement représentatif de grange fondée sur pâturage et disposée pour abriter du bétail. On ne peut la dissocier de la grange du Clapas, qui lui fait face, toujours en activité, de celle de Liberté, qui conserve son étable voûtée, et celle d'Ourseyre en ruine.

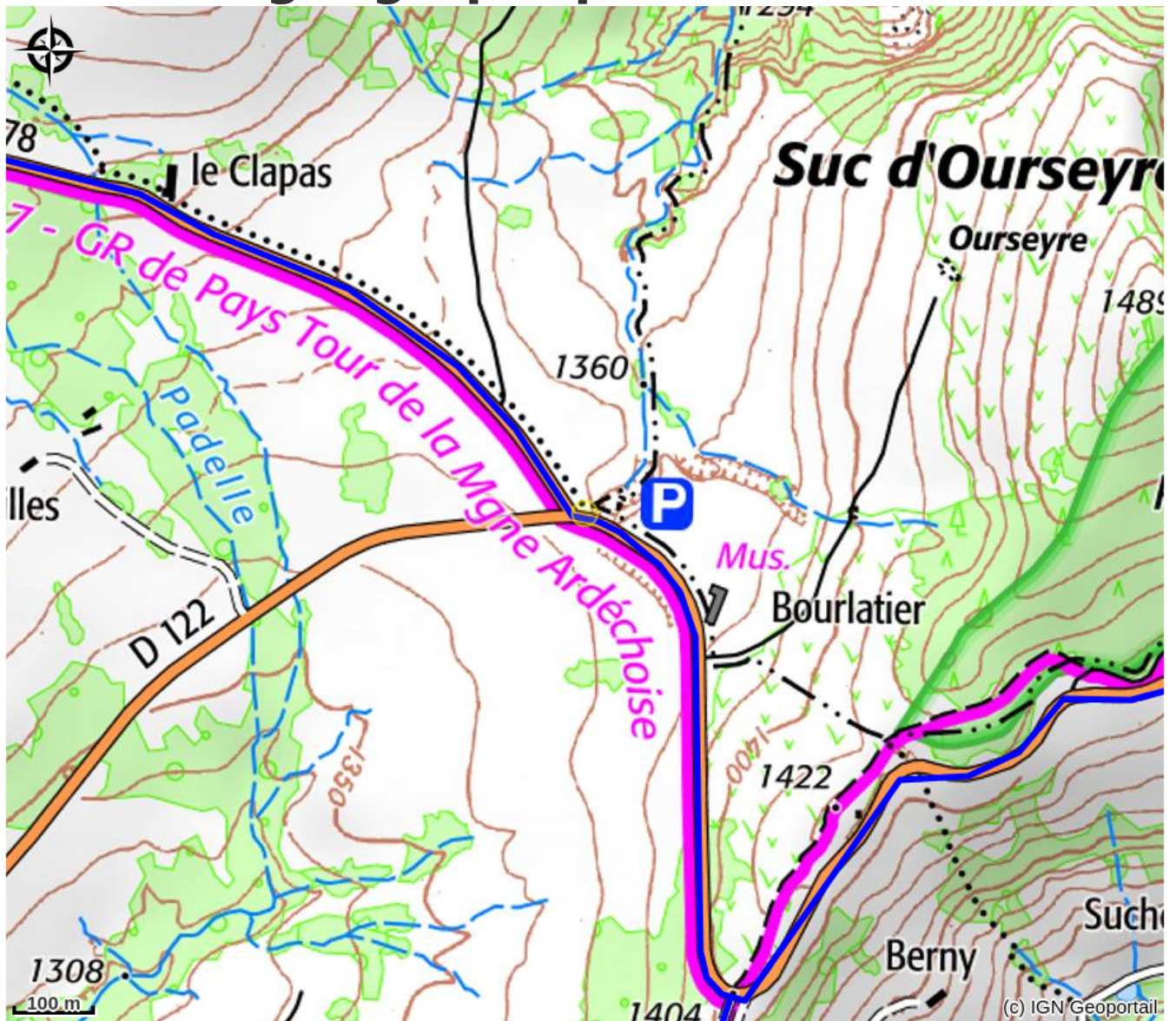
Le nom de Bourlatier apparaît pour la première fois en 1543, où Louis Lestrangé, seigneur du lieu, procède à une transaction avec la Chartreuse de Bonnefoy. Une maison-forte appelée "château" y a pris place.

En 1643 Charles de Saint Nectaire, époux de Marie Hautefort-Lestrangé et vicomte de Lestrangé, baron de Boulogne et de Privas du chef (par volonté) de sa femme, fit construire à cet emplacement quatre granges nobles, Bourlatier, le Clapas, Liberté et Ourseyre. La grange de Bourlatier, communiquant avec le château lui a survécu. En 1767 il y eut une réfection totale des tenailhs de la fenièrre, alors qu'en 1762, le château n'étaient que "masures" et "décombres", dont peut deviner les traces dans le prolongement du retour Nord-Ouest.

La ferme de Bourlatier, cédée par son propriétaire en 1987 à l'association Liger, elle fut restaurée en quatre ans avec le concours du Conseil Général de l'Ardèche, la fondation d'entreprise Colas et la Société de Sauvegarde des monuments anciens. En 1988, les travaux de rénovation valent à Liger le premier prix de l'émission " Chefs d'oeuvres en péril ". Louée au département de l'Ardèche, les travaux se sont poursuivis, permettant des animations culturelles diversifiées : conférences, concerts et diverses expositions.

Elle est aujourd'hui gérée par le Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise.

Situation géographique



Toutes les infos pratiques

Informations pratiques

Ouverture:

Du 27/04 au 03/11/2024, tous les jours.

Fermetures exceptionnelles les 27/06 et 28/06.

Avril/ Mai / Juin : mercredi au vendredi - 14h30 à 17h30 / samedi, dimanche - 10h30 à 18h. Exception : ouvert 1er mai, 8 mai, 9 mai et 20 mai (Pentecôte) de 10h30 à 18h.

Juillet / Août : du 01 juillet au 01 septembre 7j/7 de 10h30 à 18h

Septembre : mercredi - 14h30 à 17h30 / samedi, dimanche - 14h à 18h

Octobre : mercredi, samedi, dimanche - 14h30 à 17h30

Vacances d'automne : mercredi au dimanche - 14h30 à 17h30.

Tarifs:

Gratuit. 4,50€/personne pour une visite guidée historique pour les groupes, sur réservation.

Modes de paiement:

Carte bancaire/crédit, Chèque, Espèces

Services:

Accès autocar, Location de salles, Boutique, Documentation Touristique, Visites guidées

Accès:

Cette ferme est situé à seulement 3 km du Mont Gerbier de Jonc.

Fiche mise à jour par Office de Tourisme Montagne d'Ardèche le 26/04/2024

Contact

Bourlatier - Commune Saint-Andéol-de-

Fourchades

RD122

07450 Sagnes-et-Goudoulet

Tél. 04 75 38 84 90

gerbier-bourlatier@la-montagne-ardechoise.com

<http://www.bourlatier.fr>